Repos hebdomadaires

Par Yeye74
Bonjour, Je travaille en hôtellerie, un CDD de 5 mois du 1/6/24 au jeudi 31/10/24. La durée hebdomadaire est de 35h/sem,mes 2 jours de repos hebdomadaires sont consécutifs, toujours les mercredis et jeudis, les samedis et dimanches étant travaillés. Je me pose la question pour la dernière semaine d'octobre, si je dois prendre mes 2 jours de repos mercredi 30/10 e jeudi 31/10 et terminer mardi soir 29/10 ou finir le 31/10 date de la fin du CDD? Comme je travaille les weekends et que mes congés sont toujours mercredi et jeudi,je compte 35h/sem à partir de vendredi,du 25/10 au 29/10, j'aurai effectué mes 35h. Si je travaille jusqu'au 31/10 sans repos, ça me fait travailler 7jours consécutifs. Pouvez-vous me renseigner? Merci
Par Henriri
Hello!
Votre contrat se termine fin octobre par deux jours de repos (mercredi 30/10 et jeudi 31/10) c'est votre employeur qu'l'a prévu ainsi manifestement ! S'il voulait in extremis vous faire travailler ces deux derniers jours contrairement à votre planning* il ne doit pas vous faire travailler 7 jours de suite.
* votre planning lundi mardi vendredi samedi dimanche est-il mentionné dans votre contrat ?
A+
Bonjour

Ce n'est pas vous qui décidez de votre planning , et quand on parle de 35h par semaine on parle de semaine civile , les jours de repos n'ont de raison d'être que par rapport à une semaine de travail de 35h .

Comme vous l'avez remarqué cependant, votre temps de travail effectif est le même chaque mois car vous êtes mensualisé et payé chaque mois la même chose en prenant en compte la façon que vous travaillez annuellement .

Par de là, vous finissez votre contrat le 31, si vous voulez être payé tout le mois, vous travaillez tel votre planning .

Il n'y a aucune loi qui interdit de faire travailler un employé 7 jours consécutifs .

La loi dit qu'on ne peut pas travailler les 7 jours de la semaine civile .

Par de là, vous pouvez travailler du Jeudi au Jeudi sans problème .